

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 18/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Demande de subvention FEDER en vue de la mise à niveau du système d'information de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2023-059)

Le Système d'information de Saint-Louis Agglomération doit être adapté et redimensionné pour répondre aux exigences informatiques actuelles. Cette importante mise à niveau permettrait à Saint-Louis Agglomération d'exercer ses missions de service public dans des conditions de sécurité satisfaisantes tout en garantissant un bon niveau opérationnel.

Ce projet d'envergure peut bénéficier d'une aide du Fonds européen de développement régional (FEDER) allant jusqu'à 60 % des frais engagés.

A ce jour et avant la réalisation d'un audit externe un certain nombre de dépenses ont d'ores et déjà été identifiées (voir tableau ci-dessous) et feront l'objet d'une demande de cofinancement.

	OBJET	2023	2024	2025
INVESTISSEMENT	Licences - Exchange On-Premise	1 100 €		
	Licences - Microsoft Server	28 000 €		
	Licences - Mise en conformité ESXi	9 000 €		
	Licences - Mise en conformité vCenter	9 000 €		
	Licences - Outil de gestion des mots de passe utilisateurs	7 000 €		
	Licences - VMWare nouveaux serveurs	6 000 €		
	Licences - VMWare serveurs Remote Office	5 000 €		
	Licences + prestation - Outil EDR et SOC Managé postes et serveurs (3 ans) Année 2023	23 500 €		
	Matériel - Baie stockage centralisée	45 000 €		
	Matériel - Câbles DAC	9 000 €		
	Matériel - Onduleur	3 800 €		
	Matériel - PDU Rack Serveurs	1 500 €		
	Matériel - Rack serveurs	1 500 €		
	Matériel - Serveurs	30 000 €		
Matériel - Switchs cœur de réseau	38 000 €			
Prestation - Audit cybersécurité	22 000 €			
FONCTIONNEMENT	Abonnement - Espace de stockage Sauvegarde Cloud (Abonnement 1 an)	3 500 €	3 500 €	3 500 €
	Adhésion RESAH	600 €	600 €	600 €
	Licences - Gestion des mots de passe des systèmes centraux (Abonnement 1 an)	250 €	250 €	250 €
	Licences - Sauvegarde Veeam	1 000 €	1 000 €	1 000 €

	Licences + prestation - Outil EDR et SOC Managé postes et serveurs (3 ans) Années 2024 et 2025		23 250 €	23 250 €
	Licences + prestation - Outil EDR et SOC Managé Office365 (3 ans)	20 200 €	20 150 €	20 150 €
	Prestation - CSIRT (1 an)	7 500 €	7 500 €	7 500 €
	Prestation mise en œuvre - Baie stockage centralisée	8 000 €		
	Prestation mise en œuvre - Outil EDR et SOC Managé postes et serveurs	4 500 €		
	Ressources humaines , 0.5 % d'un ETP (salaire brut + charges patronales)	34 000 €	34 000 €	34 000 €
TOTAL		318 950	90 250	90250

Au total, les sommes à engager pour la réalisation de ce projet s'élèveraient à 499 450 € TTC, ventilées comme suit :

- Pour 2023 : 318 950 € dont 191 370 € de cofinancement FEDER et 127 580 € d'autofinancement Saint-Louis Agglomération
- Pour 2024 : 90 250 € dont 54 150 € de cofinancement FEDER et 36 100 € d'autofinancement Saint-Louis Agglomération
- Pour 2025 : 90 250 € dont 54 150 € de cofinancement FEDER et 36 100 € d'autofinancement Saint-Louis Agglomération

Le montant de financement escompté dans le cadre du FEDER s'élève ainsi à 299 670 €, la part restant à charge pour Saint-Louis Agglomération étant à hauteur de 199 780 €.

Ces montants restent toutefois indicatifs et devront être réévalués après instruction et validation du dossier par le comité de suivi FEDER. Le nouveau plan de financement consolidé sera soumis pour validation définitive à l'assemblée délibérante sachant que la réalisation de ce projet est suspendue à l'obtention des fonds communautaires correspondants.

L'introduction d'une demande de cofinancement FEDER nécessite néanmoins d'ores et déjà un accord de principe préalable de la collectivité quant à la part d'autofinancement qui lui incomberait soit à ce jour 199 780 € sur trois ans.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le principe de la réalisation de ce projet et la prise en charge d'une part d'autofinancement à hauteur de 199 780 € sur trois ans sous réserve d'attribution des fonds communautaires correspondants ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

↪ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 avril 2023

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMAN

